



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS**

**Pôle expertise et support**

DEC 1

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT  
D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET  
ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**- Session 2022 -**

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU le décret N°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 9 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le jury du concours externe pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État pour les services et établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la session 2022 est composé comme décrit en annexe.



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS**

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT  
D'ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT POUR LES SERVICES ET  
ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DES MINISTRES CHARGÉS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**- Session 2022 -**

Président :

M. Cyril LE NORMAND, directeur académique adjoint, des services départementaux de l'éducation nationale du Gard.

Vice-Président :

M. Laurent BONNEL, principal, collège Victor Hugo, Sète,

Membres du jury :

Mme Magali BOISSON, conseillère technique de service social – assistante de service social des personnels auprès du DASEN de l'Ariège,

Mme Sandrine DEBOURDEAU, conseillère technique de service social auprès du DASEN de l'Hérault,

Mme Muriel GUILLARD, conseillère technique de service social auprès du DASEN de l'Aude,

Mme Séverine MARIN-LAFLECHE, assistante de service social des personnels auprès du DASEN de l'Hérault,

Membres du jurys suppléants :

Mme Françoise IRLLES, conseillère technique de service social auprès du DASEN de l'Hérault,

Mme Marie GRANARA, assistante de service social auprès des étudiants au CROUS.

**ARTICLE 2 :** Le président du jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le

**22 MARS 2022**

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL